

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Juillet

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 juillet 1889

L'incident de La Ferrière

M. le président dit que le bureau s'est occupé de rechercher comment le rapport de M. de la Ferrière avait pu être communiqué à deux journaux de Normandie.

L'enquête a établi que ni les services de la Chambre, ni l'imprimerie du *Journal officiel* n'étaient coupables de l'indiscrétion commise. M. de la Ferrière, appelé devant le bureau, a déclaré qu'il n'entendait pas s'expliquer à cet égard. La Chambre appréciera.

M. de la Ferrière. — En effet, je n'ai pas voulu reconnaître la juridiction du bureau dont on semblait vouloir faire une sorte de nouvelle haute cour de justice.

— Vous voulez des explications, s'écrie M. de la Ferrière; vous allez les avoir. Si le fameux rapport a été communiqué à des journaux de Normandie...

— C'est grâce à vous ! interrompt la gauche. — Oui ! grâce à moi, répond le député réactionnaire. Il fallait bien vous contraindre à un débat public ! (Tumulte).

— Vous voulez une diversion, reprend M. de la Ferrière; vous voulez épargner à M. Rouvier un scandale imminent. (Bruit).

— C'est une indignité ! s'écrie M. Vickersheimer. Ce sont des procédés de discussion dignes d'Arthur Meyer !

M. Rouvier. — L'honorable M. de la Ferrière, dit-il. Il ajoute aussitôt : « honorable » est une formule !

— M. de la Ferrière, reprend le ministre, dit que je suis sous le coup d'une accusation criminelle et que j'ai cherché à me dérober ! Mais il y a dix-huit mois que les journaux m'ont attaqué à propos de l'affaire Sourbe et reconnu, comme l'a fait à l'unanimité la commission d'enquête, que je suis indemne. Où est donc alors l'accusation criminelle ? Quant à M. de la Ferrière, qui élève aujourd'hui la voix contre moi, il a fallu une nouvelle délibération de cette même commission d'enquête pour le forcer à inscrire dans son rapport le vote unanime par lequel j'avais été mis hors de cause. Et, qui plus est, M. de la Ferrière, après avoir longuement rapporté toutes les pièces qu'il pensait fâcheuses pour moi, a relégué aux annexes de son rapport ma déposition et ma justification. Les honnêtes gens apprécieraient. (Vifs applaudissements à gauche).

M. Pichon. — En présence du néant des accusations, des diffamations, des calomnies, nous ne pouvons que démasquer une fois de plus le jeu de la réaction. Il est temps d'en finir ! Vous vous êtes mis à la remorque de M. Numa Gilly, au-

jourd'hui en prison comme diffamateur. Voilà où il est, le chef de votre parti de scandale ! (Vifs applaudissements.) En voilà assez ! Nous sommes décidés à vous rendre coup pour coup. Nous nous défendrons, encore une fois. Et, prenez garde si vous voulez du scandale, vous en aurez, peut-être plus que vous ne le souhaiteriez ! (Vifs applaudissements à gauche).

M. de la Ferrière remonte à la tribune. Il se plaint d'avoir été outragé par M. Rouvier. L'incident est alors déclaré clos.

Le Budget de 1890

Le budget des monnaies et des médailles passe sans encombre.

Celui de l'intérieur vient après. On adopte tout d'abord, par 327 voix contre 153, un amendement de M. Basly, tendant à une réduction de 26,000 fr. sur le chapitre premier.

Les chapitres 38 à 50 sont adoptés. Le chapitre 51 est renvoyé à la commission. Le chapitre 52 est voté.

Sur le chapitre 53 se pose la question des fonds secrets. C'est M. Gausorgues, député du Gard, qui, cette année, se charge d'en demander la suppression.

Après une réplique de M. Constans, la Chambre, par 361 voix contre 260, repousse le chapitre 53, c'est-à-dire les fonds secrets.

Une certaine stupeur accueille ce vote. Le reste du budget de l'intérieur est voté. On adopte également sans débats notables les budgets du service pénitentiaire et du gouvernement général de l'Algérie.

On revient ensuite à quelques chapitres du budget des travaux publics, qui étaient demeurés réservés.

M. Brousse demande un supplément de crédits pour améliorer la situation des conducteurs des ponts et chaussées.

La Chambre l'adopte par 404 voix contre 51. Une autre augmentation, réclamée par le même M. Brousse, pour les agents secondaires des ponts et chaussées, est également votée.

Interpellation Andrieux

M. Andrieux. — Le rapport de M. de la Ferrière a été distribué, il est très étendu. La discussion de mon interpellation à cet égard sera donc longue. Il serait donc difficile que cette discussion fût immédiate; elle pourrait venir demain.

— A un mois ! crie la gauche. M. Andrieux demande l'avis du gouvernement.

M. Constans dit que le gouvernement est à la disposition de la Chambre.

La discussion immédiate est ordonnée. M. Andrieux monte à la tribune. — Il rappelle que M. Sourbe inventa un appareil qu'il proposa au ministère du commerce. Celui-ci refusa de l'acquiescer; il jugea plus simple de le contrefaire. La preuve, c'est qu'il a été condamné à 80,000 francs de dommages-intérêts à ce propos.

M. Tirard est hors de cause à cet égard, c'est entendu. Ces 80,000 francs de dommages étaient insuffisants; M. Sourbe en réclamait deux mil-

posais justement d'attirer sur cette situation déplorable l'attention bienveillante de Votre Majesté...

— Je vous écoute. — La protégée de madame de Montepan, — qui est aussi un peu la mienne, quoiqu'elle ne m'ait pas chargé d'intervenir en sa faveur, — s'est rendue à Paris, du fond de sa province, pour suivre un procès hasardeux, du gain duquel dépendent, et sa petite fortune, et l'avenir de son frère et de sa sœur deux enfants en bas âge à qui elle sert de mère...

— Ah ! — Or, la charmante Aurore est pauvre, mais elle est fière à l'avenant... Elle ne demande rien. C'est moi qui sollicite pour elle... Et j'ai pensé, que si quelque emploi, si modeste qu'il fût, — auprès de votre personne pouvait venir en aide à ses faibles ressources.

— Vous avez fort bien pensé, interrompt Louis, dont le visage s'épanouissait à vue d'œil : il y a en ce moment, dans la maison de la reine, une place de lectrice vacante par suite de l'éloignement de madame d'Aigueperse, qui est allé rejoindre son mari dans son gouvernement de Picardie. J'accorde cette place à mademoiselle de la Treublaise.

Il ajouta gracieusement : — En prolongeant de quelques minutes notre conversation, j'espère, monsieur l'ambassadeur, ne pas vous avoir retenu en pure perte.

M. d'Alaméda s'inclina. — Sire, répondit-il, on ne saurait rester avec Votre Majesté sans que chaque minute augmente la reconnaissance qu'on lui doit.

lions. Il avait, en effet, traité pour son appareil avec des industries privées qui, en raison de la cession faite par l'Etat, se retournaient contre lui et l'avaient fait condamner à des dommages-intérêts énormes.

M. Andrieux expose que M. Cadiot, beau-frère de M. Rouvier, aurait négocié avec M. Sourbe, pour la cession à l'Etat de l'appareil inventé par ce dernier. La condition de ces négociations était qu'une partie du prix de la cession reviendrait comme commission à MM. Cadiot et Rouvier, pour prix de leurs bons offices. Naturellement, M. Rouvier, qui était alors ministre des finances et président du conseil, se dissimula le plus qu'il put en toutes ces négociations.

La négociation n'aboutit pas. Mais il n'y en eut pas moins une affaire engagée, avec promesse de pot-de-vin pour MM. Rouvier et Cadiot.

M. Sourbe est l'auteur principal de cette tentative de corruption. Il faut qu'on le poursuive. La justice verra si, dans cette tentative de corruption, il a eu des complices et quels sont ces complices. Cadiot aussi doit être poursuivi.

— L'enquête n'a pas été suffisante, conclut M. Andrieux. La commission n'a pas voulu qu'elle le fût, par des raisons politiques, sans doute. La justice doit intervenir, je le répète.

M. Rouvier. — Où est la preuve que j'aie connu les négociations qui ont pu être entamées entre MM. Sourbe et Cadiot ? J'ai parlé d'un maître chanteur et d'un imbécile. Sais-je ce qu'ils ont pu faire ensemble ? Et c'est alors qu'on parle de présomptions et de témoignages accumulés contre moi. Allons donc !

Et M. Rouvier, poursuit, démolissant pièce par pièce l'accusation avec laquelle on essaye de le salir.

Cette accusation, conclut-il, elle n'est inspirée que par la haine, car M. Andrieux sait que je vais être candidat dans les Basses-Alpes. Il me ménageait davantage, quand il venait me solliciter au ministère des finances. Le pays jugera ces mœurs nouvelles et les appréciera comme il convient. (Applaudissements répétés à gauche).

M. Thévenet, garde des sceaux, déclare que la commission d'enquête a examiné pendant plusieurs mois l'affaire Sourbe, et qu'elle n'a jamais pensé qu'elle pût donner lieu à des poursuites.

— M. Andrieux dit bien que l'examen de cette commission a été factice et superficiel. Eh bien ! pour lui donner satisfaction, je lui déclare que dès demain le rapport de la commission, lequel contient toutes les pièces du procès, sera remis au juge d'instruction qui sera chargé d'examiner l'affaire, au point de vue de l'accusation de concussion, comme aussi au point de vue de l'accusation de chantage. (Vifs applaudissements).

— Je prends acte de la promesse ! répond M. Andrieux.

M. Emmanuel Arène présente alors un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, après avoir entendu la déclaration du gouvernement, et prenant acte des conclusions de la commission d'enquête passe à l'ordre du jour ».

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité de 357 votants.

— Votre protégée entrera immédiatement en fonction. Je me réserve d'en parler tout à l'heure à la reine et vous pourrez entendre celle-ci annoncer elle-même cette bonne nouvelle à l'intéressante orpheline, si vous venez ce soir au jeu, où je serai aise de vous rencontrer.

Le vieux seigneur s'inclina de nouveau : — Je n'aurai garde d'y manquer, Sire.

En dialoguant de la sorte, pendant que toute la cour les observait de loin, les deux interlocuteurs avaient fait le tour des jardins et étaient arrivés au perron du château. M. de Louvois attendait sur une marche de celle-ci.

— Sire, annonça-t-il, j'ai reçu d'importantes nouvelles de Lorraine.

— C'est bien, je suis à vous, monsieur. Ensuite, saluant de la main M. d'Alaméda, avec sa mine la plus affable :

— Alors, à ce soir, mon cher duc.

Ces trois derniers mots firent passer comme une ironie leur sur les traits de l'ancien rebelle. Au milieu des coups de chapeau des hommes et des révérences des dames, il rejoignit M. de Boislaurier, dont il reprit le bras.

— Eh bien ! questionna ce dernier, avons-nous le point, monseigneur ?

Le vieillard eut le rire silencieux que, cent cinquante ans plus tard, Cooper devait prêter à l'un de ses héros :

— Ma foi ! dit-il, je ne me plains pas. Partie jouée partie gagnée.

XVIII

Le jeu de la reine avait lieu dans les appartements royaux qui occupaient l'aile méridionale

Séance du 4 juillet

La catastrophe de Vervilleux

Dès l'ouverture de la séance, plusieurs propositions sont faites en vue de soulager les misères causées par le coup de grisou de la mine de Vervilleux, près de Saint-Etienne.

Le président du conseil répond que les premiers secours ont déjà été envoyés par le gouvernement pour parer aux besoins les plus pressants; que le ministre de l'intérieur est parti ce matin et que le ministre des travaux publics ira ce soir rejoindre M. Constans pour ouvrir une enquête et se rendre personnellement compte des mesures exigées par la situation.

Aussitôt après le retour de M. Constant et de M. Guyot, le gouvernement présentera à la Chambre une demande de crédits. (Assentiment général sur tous les bancs.)

M. Basly réclame une enquête technique sur les causes de ce coup de grisou.

Le ministre du commerce, président du conseil, ayant répondu que cette enquête était déjà commencée, M. Basly retire sa proposition.

La loi militaire

M. Mézières. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur le projet de loi militaire amendé par le Sénat.

« Au nom de la commission de l'armée, je demande que la discussion de ce rapport soit inscrite immédiatement après le vote du budget. » Cette proposition est adoptée.

La loi de finances

On reprend ensuite la discussion de la loi de finances dont le vote complètera et terminera les débats sur le budget de 1890.

INFORMATIONS

La clôture de la session

Dans les cercles politiques, on s'accorde à regarder comme impossible que la session puisse être close le 14 juillet; la date du 20 juillet est considérée comme la plus probable.

La Statue de la Liberté

Jeudi, à 2 heures, a eu lieu au pont de Grenelle, l'inauguration de la statue « la Liberté éclairant le monde », offerte à la ville de Paris par la colonie américaine.

M. Carnot, président de la République, assistait à la cérémonie qui a été des plus brillantes; il a été vivement acclamé par la foule nombreuse qui se pressait sur les quais de la Seine.

Des discours ont été prononcés par MM. Chaunteps, président du conseil municipal de Paris; Whitelaw-Reid, ministre des Etats-Unis à Paris; Spuller, ministre des affaires étrangères.

Après la cérémonie, les invités ont pris place dans des bateaux pour se rendre à l'Hôtel-de-ville, où un vin d'honneur leur a été servi.

du château.

Il y avait là, précédant « la grande antichambre » qui confinait elle-même à la chambre à coucher de Leurs Majestés, un vaste salon dont les fenêtres regardaient la Seine, et dont les murs disparaissaient sous une tenture de haute lisse, représentant l'action d'une de ces délicieuses idylles de Segrais, alors si à la mode :

« Des bergers, en tonnelets à passequilles, et des bergères en corsages à échelles de rubans, ayant conduit leurs blanches brebis au bord d'une eau limpide, s'ébattaient amoureusement, assis sous la verdure d'un hêtre touffu, pendant que de joyeux sylvains les épiaient, cachés dans les roseaux. »

Ce salon, brillamment illuminé, regorgeait littéralement de courtisans et de dames.

Vous y auriez retrouvé tous ceux et toutes celles qui se pressaient, l'après-midi, sur la terrasse et dans les jardins.

Au centre, devant la cheminée où flambait un véritable feu de joie, — car, en sa qualité d'Espagnole, la reine était frileuse à l'excès, — Marie-Thérèse était assise à une table sur laquelle elle jouait une de ses parties favorites — l'homme, la bassette ou le reversi — en compagnie de mesdames de Navailles et de Montausier, surintendantes de sa maison, de ce laide on de tant d'observation et d'humour, Elisabeth-Charlotte de Bavière, princesse palatine et femme du futur régent de France, et d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, qui était encore demoiselle, mais qui avait amplement l'air d'une douairière.

(A Suivre)

63 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XVII

— Sire, dit le lieutenant des mousquetaires c'est un courrier qui vient d'apporter cette dépêche de M. le maréchal de Créqui.

— Eh bien ! fit le monarque avec impatience, remettez-la à M. de Louvois : il en prendra connaissance et m'en rendra compte plus tard.

Puis il se retourna vers l'ambassadeur avec un air qui signifiait : *Continuez.*

— Oh ! Sire répondit le vieux seigneur à cette invitation muette, oh ! Sire, j'ai fini mon sermon. Et j'ai grand peur, vraiment, qu'il n'ait été trop long... Vos ministres vont m'accuser de confisquer, au détriment des affaires du royaume les précieux instants de Votre Majesté.

— Il y a temps pour tout, monsieur, et j'ai encore une question à vous adresser.

— Je demeure aux ordres du roi.

— Cette jeune fille, cette demoiselle de la Tremblaye, a-t-elle encore ses parents ?

— Hélas ! non; elle est orpheline, et je me pro-

Le Pape

Rome, 4 juillet.

Il a été décidé, dans un consistoire secret tenu mardi par les cardinaux, que le pape et le sacré collège quitteraient Rome dans le cas où l'Italie se trouverait engagée dans une guerre avec une puissance européenne. Cette décision aurait été motivée par cette considération que, en cas de guerre, le pape serait non seulement prisonnier italien, mais encore un otage pour le gouvernement italien.

Madrid, 4 juillet.

L'*Imparcial*, parlant du bruit d'après lequel le pape aurait l'intention de quitter Rome, ajoute que le souverain pontife aurait manifesté le désir de venir résider en Espagne.

Suivant le même journal, M. Sagasta aurait reçu de Rome un télégramme chiffré relatant les difficultés que rencontre le pape à Rome.

Rome, 4 juillet.

On rapporte que M. Crispi, questionné relativement au bruit du prochain départ du pape, qui se réfugierait en Espagne, a répondu en ces termes :

« Assurément, ce n'est pas moi qui m'opposerais à ce départ. Si Léon XIII veut réellement quitter Rome, je lui ferai rendre les honneurs souverains et je garantis sa sécurité personnelle tant qu'il se trouvera sur le territoire italien. »

Bilan de la Banque de France

Le bilan de la Banque de France présente les variations suivantes pour la semaine comprise entre le 27 juin et le 4 juillet.

A l'actif, le portefeuille de Paris passe de 311 millions à 314 millions, et celui des succursales de 361 millions à 334 millions. Les avances sur titres sont à Paris de 128 millions au lieu de 117 millions, et dans les succursales de 138 millions au lieu de 133 millions.

Au passif, les comptes-courants de Paris sont de 465 millions au lieu de 521 millions, et ceux des succursales de 66 millions au lieu de 60 millions. Le compte courant créditeur du Trésor est de 200 millions au lieu de 193 millions. Les billets en circulation passent de 2,802 millions à 2,867. L'encaisse est de 2,442 millions au lieu de 2,398 millions, et se répartit ainsi : or, 1,187 millions au lieu de 1,146 millions; argent, 1,255 millions au lieu de 1,252 millions.

L'octroi de Paris

Le produit de l'octroi de Paris pendant le mois de juin dernier, a été supérieur de 1,009,290 fr. aux prévisions budgétaires et supérieur de 1,039,279 fr. au produit de juin 1888.

Le produit des six mois écoulés de 1889 a donné une plus-value de 4,529,256 fr. par rapport aux prévisions budgétaires et une plus-value de 4,592,182 fr. par rapport au produit de la période correspondante de 1888.

Congrès international d'agriculture

Paris, 4 juillet.

La séance d'inauguration du Congrès international d'agriculture s'est tenue aujourd'hui à 2 heures, au palais du Trocadéro, sous la présidence de M. Méline, président de la Chambre des députés.

A côté du président étaient assis : MM. Faye, ministre de l'Agriculture ; Gomot, Develle, Foucher de Careil, marquis de Dampierre ; Duchatre, vice-président du Congrès ; Dehorain, secrétaire général ; Tisserand, Risler et un très grand nombre de délégués des gouvernements étrangers et de représentants des associations agricoles de toutes les parties du monde.

La salle du Trocadéro était donc remplie d'agriculteurs et de savants, venus pour prendre part à cet important congrès.

M. Méline a ouvert la séance par un discours consacré à l'examen de la situation agricole. Les considérations élevées qu'il a présentées ont soulevé des applaudissements unanimes.

M. Déherain, membre de l'Institut, secrétaire général du Congrès, a présenté un rapport très nourri et très goûté sur les travaux préliminaires du comité d'organisation.

Ensuite les membres du Congrès se sont répartis entre les sections pour commencer leurs travaux.

La première séance générale aura lieu samedi matin. La discussion portera sur le Crédit agricole.

Les affaires de Serbie

S'il faut en croire les avis de Belgrade, le gouvernement serbe ferait une sorte de mobilisation générale, laquelle, d'ailleurs, affecterait une forme particulière, c'est-à-dire qu'au lieu de cacher son jeu et de ménager les ressources du trésor, le gouvernement serbe se bornerait à distribuer des armes à toute la population.

Ces armes consisteraient en vieux fusils à capsule dont la population connaît mieux le maniement et dont l'approvisionnement en munitions est plus facile.

Le gouvernement serbe donnerait comme prétexte que les populations doivent pouvoir se défendre contre les brigands, mais la réalité serait, dit-on, de leur permettre d'agir éventuellement comme guérillas sur les diverses frontières.

Russie

La *Gazette de Moscou*, comparant les divers discours de François-Joseph depuis 1885, constate que l'Autriche allonge la main progressivement vers la Bulgarie et dit que l'Autriche s'y brûlerait les doigts.

Le voyage de Guillaume II

Christiania, 3 juillet.

L'empereur d'Allemagne, à bord du yacht *Hohenzollern*, en route pour les îles Lofoden, est arrivé ce matin à Stavanger.

L'empereur Guillaume visitera Bergen et Trondhjem.

Le gouvernement a invité les autorités civiles et militaires à se mettre à la disposition du souverain allemand.

SUISSE et ALLEMAGNE

Bâle, 4 juillet, soir

Les étudiants de l'Université ayant découvert que l'auteur de certains articles publiés dans un journal de Hambourg, et demandant le démentement de la Suisse, était un de leurs professeurs, M. Pertuol, l'ont mis en quarantaine et n'assistent plus à son cours.

Le correspondant du *Figaro* à Berne lui télégraphie : « Le gouvernement a été avisé officieusement de l'envoi d'une note par laquelle la chancellerie allemande déclarera que les explications de la Suisse ne la satisfont pas. »

Dans sa dernière lettre, du 26 juin, M. de Bismarck dit :

« En présence de l'impossibilité de nous défendre en Suisse, même contre les agissements des ennemis de l'empire, nous serons forcés de transporter le contrôle sur le côté allemand de la frontière, bien que de cette façon le contrôle ne puisse être assuré que d'une manière incomplète et nuisible pour la partie pacifique de la population des deux pays. Les mesures à prendre toucheront fatalement aux clauses du traité d'établissement. »

Il prend note, cependant, du projet d'amélioration de la police étrangère, au point de vue international, annoncé par le gouvernement suisse, et espère qu'il épargnera à l'Allemagne la peine de prendre à sa frontière les mesures en question.

Quant au traité de 1876, il annonce l'intention de le dénoncer.

Affaire Gilly-Compayré

Albi, 4 juillet.

Après une plaidoirie de M^e Labori, pour M. Compayré, le réquisitoire du procureur général et une plaidoirie de M^e Bouet, le jury a rendu, à trois heures du matin, un verdict affirmatif sur toutes les questions, accordant cependant des circonstances atténuantes.

La Cour condamne Peyron à 50 fr. d'amende et à 200 fr. de dommages-intérêts.

MM. Savine, Gilly et Chirac, qui font défaut, sont condamnés, le premier à 15 jours de prison, le second à un mois et le troisième à 10 jours, et tous les condamnés à 600 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans sept journaux du Tarn, dans deux de Paris et dans un de Toulouse, et à la suppression dans le livre des passages incriminés.

Catastrophe de St-Etienne

St-Etienne, 3 juillet, 8 h. soir.

Une épouvantable explosion de grisou s'est produite au puits Verpilleux communiquant avec les puits Jabin et Saint-Louis. 200 mineurs sont dans la mine et la mine est en feu.

M. de Joyeux, ingénieur, a été remonté presque complètement asphyxié ; un autre ingénieur, M. Buisson, a eu le poignet arraché.

On travaille fébrilement au sauvetage au milieu de scènes lamentables. Toutes les autorités sont sur les lieux.

10 h. soir.

Les équipes de secours se succèdent courageusement et sans interruption, mais leurs efforts sont paralysés par les éboulements qui obstruent les galeries et par l'eau qui les inonde, car les pompes d'épuisement ne fonctionnent plus. D'autre part, le puits Verpilleux est en feu ; la fumée qui s'en dégage en rend l'accès impossible.

On vient de retirer deux victimes vivantes ; on leur a fait respirer de l'oxygène comme premier traitement. Les malheureux sont absolument défigurés ; leur peau fendillée par le feu se détache au toucher ; on les transporte à l'hôpital dans une voiture chargée de paille.

Les parents éplorés attendent aux abords des puits, mais toutes ces douleurs sont silencieuses. Des cris ont été entendus à l'intérieur. Peut-être arrivera-t-on à sauver quelques-unes des malheureuses victimes.

4 juillet.

Le chiffre officiel des travailleurs descendus dans la mine est de 157 pour le puits Verpilleux ; 48 pour le puits Saint-Louis et 7 pour le puits Jabin, soit en tout 212. De ce nombre, 21 seulement ont été retirés ; de ceux-là 13 sont morts et 8 sont dans un état désespéré. Au puits Mars, tous les ouvriers, sauf le lampiste, ont pu remonter au jour avant que la flamme du grisou et les gaz délétères aient complètement envahi les galeries.

Les deux ingénieurs qui ont failli être victimes de leur héroïque dévouement sont hors de danger, bien que grièvement blessés ; mais on doit renoncer à tout espoir de sauver les malheureux ouvriers ensevelis, car le feu interdit tout accès au puits Verpilleux, et le puits Saint-Louis est inondé.

A Saint-Louis on vient de retirer des corps de chevaux brûlés. Ce soir peut-être commencera-t-on à remonter les cadavres.

Maintenant, qu'elle est la cause de la catastrophe : fatalité ou imprudence ? Comme dans les catastrophes précédentes, on ne peut échafauder que des hypothèses. Dans tous les cas les sauveteurs, ingénieurs et ouvriers, solidaires au danger comme au travail, ont côté à côté risqué bravement leur vie. Impossible de nommer toutes les personnes qui ont prêté leur concours.

Citons au hasard MM. Chosson, ingénieur en chef de l'Etat, Chanselle et Holtzer, ingénieurs des houillères de St-Etienne, tous les directeurs de mine du bassin, Blond, commissaire central, Gariod, procureur de la République, Girodet, maire de la ville, les docteurs Couturier et Montagnon, etc., etc. Des souscriptions en faveur des familles des victimes sont ouvertes à la mairie et dans les journaux de notre ville ; on espère que la presse parisienne, fidèle à ses généreuses traditions, n'oubliera pas les mineurs de la Loire

dans le malheur qui vient de les frapper et qui n'a d'égal que la catastrophe du puits Jabin en 1876.

Le Commandant Cordier, que le président de la République avait envoyé sur les lieux du sinistre aussitôt qu'il avait eu connaissance de la catastrophe, avec mission de distribuer immédiatement des secours aux familles des victimes, est arrivé aujourd'hui à neuf heures.

Le sauvetage

3 heures.

Les travaux de sauvetage ont commencé :

Les scènes de désespoir se succèdent sans interruption. Chaque fois qu'une cage arrive à l'orifice, des femmes se précipitent pour reconnaître leurs maris ou leurs fils. Rien de poignant comme l'expression anxieuse de leur physionomie devant les cadavres défigurés et parfois méconnaissables.

L'une d'elles s'arrache les cheveux ; elle a son mari, deux frères et quatre autres parents dans la mine. Une autre appelle à grands cris son fils qui descendait pour la première fois dans le puits. Une veuve qui a perdu son mari à la catastrophe de Chatelus se tient morne, l'œil atone, près du puits. Elle attend qu'on lui ramène ses trois enfants.

Les scènes de larmes continuent à l'hôpital du Soleil. On a permis aux parents des blessés de les visiter après le pansement et les religieuses ont peine à empêcher les femmes de se précipiter sur les lits où les malheureux sont déposés.

Le dévouement est infini ; les hommes de cœur de toutes classes, de toutes conditions, ont tenté et tenteront l'impossible ; mais, hélas ! une trop fréquente expérience de ce terrible fléau, le grisou, ne permet plus d'espérer le salut des ensevelis.

Les morts sont placés au fur et à mesure dans d'épais cercueils en chêne fournis par la compagnie. On procédera demain aux premières inhumations. Les autorités se multiplient pour subvenir à la misère qui veille au coin de chaque logis maintenant vide et désolé.

4 heures.

L'énergie des sauveteurs commence à triompher de l'inondation et de l'incendie. On espère pouvoir retirer la nuit prochaine 60 à 80 cadavres que l'on aperçut par des galeries latérales, sans toutefois pouvoir en approcher. Les délégués du président de la République et des travaux publics se disposent à descendre dans les puits, accompagnés des autorités préfectorales.

6 heures.

Les travaux de sauvetage continuent. Ils ont permis de retirer huit hommes encore vivants du puits Verpilleux. L'incendie qui s'était déclaré au cours de ses travaux a pu être éteint, et on se préoccupe de rendre les voies praticables pour retirer les cadavres des ouvriers. A côté du puits Saint-Louis, on a franchi un éboulement derrière lequel on a rencontré du feu qu'on a été obligé de barrer. Il est impossible, dans ces conditions, de déterminer les causes de la catastrophe. Ces causes sont d'autant plus difficiles à expliquer que les travaux paraissent bien tenus et aérés. 150 à 155 ouvriers se trouvaient à Verpilleux, 40 à 45 à Saint-Louis. Les ouvriers retirés vivants sont au nombre de 14, dont 4 sans blessures et 10 plus ou moins grièvement blessés. Le nombre des morts serait donc de 185 environ.

10 heures.

Malgré l'extrême activité et l'admirable dévouement de tout le personnel des ingénieurs et des mineurs, aucun résultat nouveau n'a été obtenu.

Courrier de l'Exposition

L'Union du bâtiment

M. Tirard, ministre du commerce, président du conseil des ministres, a inauguré, mercredi, à dix heures, le coquet pavillon de l'Union du bâtiment, élevé derrière le palais du ministère de la guerre. M. Tirard a été reçu par MM. Decroix, architecte, président de la Société ; Naveau, président d'honneur, et tous les membres du bureau. Le ministre du commerce a visité en détail les installations, toutes relatives à la construction et à la décoration des maisons.

Une demande étrange

On parle d'une demande... étrange qui vient d'être adressée au directeur de la société de la tour Eiffel. Deux fiancés lui ont écrit pour le supplier de les autoriser à venir passer, sur la troisième plate-forme, leur première nuit de noces.

Mission cochinchinoise

Une mission composée de dix hauts fonctionnaires et notables cochinchinois est arrivée mercredi matin à Paris. La visite de l'Exposition est le seul but de ce voyage. Quatre domestiques accompagnent les membres de la mission.

Les sous-officiers à l'Exposition

Le ministre de la guerre vient de prendre des dispositions auxquelles nous ne saurions qu'applaudir, en faveur des sous-officiers de l'armée et en vue de leur faciliter le voyage à Paris pour venir visiter l'Exposition universelle.

A cet effet, M. de Freycinet a décidé, suivant une circulaire qui a été adressée, il y a quelques jours, aux généraux commandant les corps d'armée, que dans chaque corps de troupe les sous-officiers qui en feraient la demande seront envoyés à l'Exposition par séries d'un effectif déterminé.

Ces sous-officiers voyageront à leurs frais, mais ils recevront une feuille de route — sans indemnité de route — qui leur permettra d'être placés en subsistance dans un corps de troupe de la garnison de Paris.

La durée de leur séjour dans la capitale sera de sept jours, non compris le jour du départ de leur garnison, ni celui du départ de Paris.

Les ouvriers alsaciens

On lit dans l'*Express de Mulhouse* :

Nous avons annoncé dans le temps que certaines maisons industrielles de notre région se proposaient d'envoyer à Paris quelques-uns de leurs principaux employés, contre-maitres et ouvriers, à l'effet de leur faire admirer les merveilles de la science et de l'industrie que leur offre avec tant de prodigalité le Champ de Mars et ses alentours. Nous apprenons avec plaisir que plusieurs de nos maisons ont donné suite à cette excellente idée, dans d'assez grandes proportions ; il paraît que les pérégrinations de leurs délégués à travers les arènes du génie industriel moderne, a produit de tels résultats que d'autres maisons veulent imiter leur exemple.

Les ouvriers anglais

Une déléguation d'ouvriers anglais, venue à Paris pour visiter l'Exposition, s'est présentée au conseil municipal. Elle a été reçue par les membres du bureau, auxquels le chef de la déléguation a offert ses compliments, en les remerciant de la cordialité de l'accueil qui leur a été fait. Les délégués sont, comme tous les autres étrangers, émerveillés de l'Exposition.

Les Roumains

D'après l'*Indépendance roumaine*, on observe depuis quelque temps une activité extraordinaire à la section du notariat du tribunal de Bucharest. Les employés sont sur les dents. C'est que les pétitions pour demander l'enregistrement des hypothèques pleuvent dru. Les prêteurs sont en liesse.

« Il paraît, ajoute ce journal, que l'Exposition de Paris exerce sur nos compatriotes une fascination irrésistible. On hypothèque ses immeubles pour trouver de l'argent. Si cela continue, le papier timbré va faire prime. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Bibliothèque populaire

La réunion trimestrielle du comité de la bibliothèque aura lieu le 7 juillet, à 11 heures du matin, à la mairie, dans l'ancienne salle du conseil municipal.

Instruction publique

Par arrêté, en date du 3 juillet 1889, M. le ministre de l'instruction publique a désigné M. Triaire, inspecteur primaire à Cahors, pour faire partie du conseil départemental du Lot.

La nouvelle loi militaire

On dit que la nouvelle loi militaire n'aura pas d'effet rétroactif pour la classe 1888, qui partira le 10 novembre.

Elle commencera à avoir son effet sur la classe 1889.

Il est probable que la classe 1885, dont les deux cinquièmes vont être libérés le 1^{er} octobre, sera définitivement congédiée le 1^{er} avril 1890.

Courses de Vélocipèdes

COURSES DU 7 JUILLET

Les courses vélocipédiques du dimanche 7 juillet promettent d'être fort belles. Les principaux coureurs du Sud-Ouest prendront part aux diverses épreuves composant le programme.

ENGAGEMENTS

Lhoste, de Bordeaux, champion de France ; Laulan, de Blaye, champion tricycle du S.-Ouest ; Fourtanier, de Carcassonne, champion de l'Aude ; Vidal, de Bordeaux, champion de fond de la Gironde ;

Treille, de Montauban, champion de Tarn-et-Garonne ; Ratié, d'Agen, champion du Lot-et-Garonne ; Duanip, de Cahors, champion du Lot ; De Baubens, d'Agen, champion tricycles du Lot-et-Garonne ;

Clerc, Laurou, William, Zell, Lanavère, Delbru, Jakson, Rouchou, Darnal, etc.

La grande internationale compte 14 engagements

C'est demain, que le Vélo-Club donne ses grandes courses internationales ; Ne pas confondre cette date avec celle du 28.

COURSES DU 28 JUILLET

Voici le programme des courses de Vélocipèdes organisées par le Cycle-Club Cadurcien, le dimanche 28 juillet, sur le Cours Fénelon à 3 heures :

(1^{re} course : Réserve aux Juniors du Cycle-Club Cadurcien) Bicycles, Bicyclettes et Tricycles, 2,400 mètres (8 tours). — Premier prix : 80 fr ; Deuxième prix : 40 fr ; Troisième prix 30 francs.

2^e course : Bicycles et Bicyclettes (Internationale), 3,900 mètres (13 tours). — Premier prix : 80 fr ; Deuxième prix : 20 francs.

3^e course : Tricycles, (Internationale), 3,900 mètres (13 tours). — Premier prix 80 fr ; Deuxième prix 20 francs.

4^e course : Grand Prix (Internationale), Bicycles, Bicyclettes et Tricycles, 7,500 mètres (25 tours) Premier prix : 400 fr ; Deuxième prix 50 fr.

5^e course : Handicap. — Bicycles, Bicyclettes et Tricycles, 3,900 mètres (13 tours). — Premier prix : Médaille artistique grand module.

Deuxième prix : médaille artistique moyen module.

NOTA. — Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au président du Cycle-Club cadurcien, quai Champollion, 5 bis, qui est chargé de recevoir les engagements.

Acte de probité

M. Bousquet, garçon de salle au café Divan, ayant trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent, s'est empressé de le remettre à son propriétaire M. J..., juge au tribunal de Cahors.

Accident

Joué, vers 7 heures du soir, les sieurs Noël et Cavaliers Jean, bouchers à Cahors, rentraient en voiture de l'abattoir, lorsque le cheval lancé au trot s'est abattu. Noël a été précipité sur le sol et dans sa chute il a été assez grièvement blessé à la joue droite.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 17 juin 1889

Présidence de M. Delpérier, doyen d'âge. Immédiatement après le procès-verbal de la dernière séance, faite par M. Salamon, la Société des Études du Lot décide d'envoyer à M. Arnault, son président semestriel, l'expression de ses plus sympathiques condoléances à cause de la perte cruelle qu'il vient de faire en la personne de Mme Arnault. Les personnes qui s'étaient fait inscrire à l'ordre du jour n'étant pas présentes, mais s'étant fait excuser, le président a déclaré la séance levée.

Le Secrétaire,
SALAMON.

Séance du 24 juin 1889.

Présidence de M. Delpérier, doyen d'âge. M. Salamon lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Parmi les publications reçues et déposées, M. le secrétaire général signale le journal officiel de l'Indo-Chine française (numéro du lundi 6 mai 1889), où sont publiés deux discours prononcés le 4 mai, par M. Richaud, gouverneur général et M. Carabelli, maire de Saïgon, à l'occasion de l'inauguration solennelle de la statue de Gambetta sur le boulevard Norodon. Le monument érigé à Saïgon est la reproduction du monument érigé à Cahors en 1884.

M. Girma fait hommage à la Société d'une charmante brochure illustrée qu'il vient d'écrire. Elle a pour titre *Cahors-Guide*, et pour auteur notre érudit et sympathique confrère M. Baudel. A l'auteur et à l'éditeur la Société adresse des félicitations et des remerciements unanimes.

Les rapports qui eurent lieu entre Clément Marot et Etienne Dolet, contemporains, ont fourni à M. Salamon le sujet d'une étude purement historique dont la lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

La *Reino del Mietjoun*, tel est le titre d'une charmante poésie dont M. Rouquet régalait les membres de la Société.

La *Reino del Mietjoun*, c'est la langue d'Oc, qui, tantôt glorieuse, tantôt humiliée, a régné autrefois dans le Midi et y règne encore avec plus d'éclat que jamais, grâce aux félibres et surtout à Mistral. Cette belle pièce a valu à son auteur, au dernier concours de Béziers, une médaille et le titre de membre lauréat de la Société littéraire et artistique de Béziers.

M. le secrétaire des séances donne lecture d'une note historique extraite d'un volume manuscrit, déposé à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, et communiqué par M. Léopold Barra, membre correspondant. Cette note concerne la vie de Galiote de Genouillac-Vaillac, prieure de l'Hôpital Beaulieu. L'anecdote racontée pourrait avoir pour titre : *L'Écuelle d'étain*. Elle fait ressortir la grande humilité de la vénérable prieure.

Enfin M. Greil lit dans un livre ancien et très rare, intitulé : *Le vray et ancien usage des duels* par Laudiguier, imprimé en 1617, le récit d'un duel des plus dramatiques qui eut lieu sous le règne de Henri IV entre un noble du Quercy, Lagarde-de-Valon, et un noble d'Alvergne, M. de Bazanez. Le combat eut lieu dans les environs de Gramat. Le motif de la rencontre fut un *pasquil*, en vers, dont Lagarde-de-Valon était l'auteur, par lequel Bazanez se trouva offensé. Lagarde-de-Valon fut tué, mais son frère, qui lui servit de second, tua son adversaire, nommé Fermondez, second de Bazanez.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, DELPÉRIER. Le Secrétaire adj., J. GARY.

Arrestation

La police de Cahors a arrêté jeudi le nommé Jean Charegre, âgé de 58 ans, natif de Cussac (Cantal), prévenu de grivèlerie et d'ivresse manifeste. Cet individu a déjà subi plusieurs condamnations.

Police municipale

Contravention a été relevée contre le sieur Antoine A..., âgé de 65 ans, natif de Lacapelle, canton de Cahors, pour ivresse manifeste.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du Jeudi 4 juillet

Délit de pêche. — Les sieurs Bos Jean et Bos Louis, demeurant à Cahors, sont condamnés chacun à 5 fr. d'amende pour délit de pêche en temps prohibé.

Vol à l'étalage. — Borredon Marie, de Bach, est condamnée à un mois de prison pour vol à l'étalage.

Vol à la tire. — Lamarche Marie-Joséphine et Créno Marie-Louise, sans domicile fixe, comparaissent sous la double inculpation de vagabondage et de vol à la tire commis à la foire de Limogne, le 1^{er} juillet courant. Ces deux femmes

ont déjà subi plusieurs condamnations pour le même motif, et l'instruction a démontré qu'elles font partie d'une bande organisée en vue de ce genre de vol.

Le tribunal les condamne à 8 jours de prison. **Vol de denrées.** — Alexandrine Foulquié, de Pomarède, a frauduleusement soustrait au préjudice de la veuve Costes une certaine quantité de choux enfermés dans un sac; elle est condamnée à six jours de prison.

Fraudes alimentaires. — Les sieurs M... et M..., épiciers, qui avaient mélangé de la chicorée ou du gland au café moulu qu'ils mettaient en vente, sont condamnés à 100 fr. d'amende chacun.

Refus d'abattre un chien enragé. — On ignore généralement les prescriptions de la loi du 21 juillet et les pénalités sévères quelle édicte contre ceux qui refusent de laisser abattre un chien soupçonné mordu. Tel est le cas de Delgal, Pierre, aubergiste à Saint-George. Il déclare au tribunal qu'il ignorait la loi, mais qu'il va immédiatement abattre son chien puis qu'il n'a pas le droit de le garder même à l'attache. Devant cette attitude, le tribunal lui inflige le minimum de la peine soit 16 fr. d'amende.

PUY-L'ÉVÊQUE

Dimanche 21 juillet, doivent avoir lieu des élections municipales pour remplacer deux conseillers municipaux démissionnaires. Le conseil municipal doit être complété, afin de pouvoir procéder à l'élection du maire.

CÉNEVIÈRES

Un violent incendie a détruit une maison appartenant à Balat, Rose, de Cénevières. La pauvre femme n'est pas assurée. Les pertes sont évaluées à 5 ou 600 francs.

Eden-Pavillon

Dimanche 7 juillet, dernière représentation. Pour ses adieux, la direction offre l'entrée gratuite aux Dames, c'est-à-dire qu'un cavalier accompagné d'une Dame, ne paiera qu'une place. — Demi place pour les militaires et les enfants au dessous de 7 ans.

Pour la première fois M. Barrois exécutera la *Tire-aux-Chevaux* qui n'a pu avoir lieu jeudi dernier, à cause d'un accident qui lui est arrivé à la fin des exercices.

Il ne veut pas tromper les gens qui lui ont fait l'honneur d'avoir confiance en lui.

De forts paris sont engagés par des amateurs de la ville qui prétendent que ce travail est impossible, et qui se feront un devoir d'être là pour vérifier le fait. M. Barrois, par une force herculéenne, convaincra les plus incrédules et leur montrera que ce qu'on annonce un homme de cœur est parole d'oracle.

ENEZ ET VOUS VERREZ!

NOTA. — Dans cette soirée, tous les artistes paraîtront dans de nouveaux exercices. Tous les efforts tendront à satisfaire le public Cadurcien qui partira souriant au souvenir de la charmante *Pantomime*, Mino-Drame.

L'Auberge du Crime
Dernière Nouveauté.

AGRICULTURE

Concours de Gramat. — Espèce ovine

RACE DES CAUSSES DU LOT

1^{re} sous-catégorie. — Agneaux d'hiver

1^{er} prix de la ville de Gramat : 100 fr., à M. Vernet, A., à Gramat.

2^e prix : 80 fr., à M. Brel, H., à Alvignac.

3^e — 60 fr., à M. Delpech, L., à Bio.

4^e prix (supplémentaire) : 40 fr., à M. Puylaret, A., à Gramat.

5^e prix (supplémentaire) : 30 fr., à M. Delmas, L., à Gramat.

6^e prix (supplémentaire) : 20 fr., à M. Méjécaze, L., à Fontanes-Lunegarde.

Mention honorable : à M. Cadiergues, F., à Gramat.

2^e sous-catégorie. — Agneaux d'été

1^{er} prix (réservé).

2^e — 80 fr., à M. Judicis, J.-P., à Gramat.

3^e — 50 fr., à M. Lestrade, J., à Thégra.

Mention honorable : à M. Delsahut, J., à Prangères.

Agnelles

1^{er} prix : 80 fr., à M. Brel, H., à Alvignac.

2^e — 60 fr., à M. Bergougnoux, F., à Lavergne.

3^e — 50 fr., à M. Pralouat, P., à Rocamadour.

4^e prix (supplémentaire) : 30 fr., à M. Lavergne, A., à Alvignac.

5^e prix (supplémentaire) : 20 fr., à M. Puylaret, A., à Gramat.

Mentions honorables : à M. Lestrade, J., à Thégra, et à M. Delsahut, H., au Bastit.

2^e catégorie. — Antennais. — Mâles

1^{er} prix : 120 fr., à M. Brel, H., à Alvignac.

2^e — 100 fr., à M. Cadiergues, G., à Bio.

3^e — 80 fr., à M. Puylaret, A., à Gramat.

4^e — 60 fr., à M. Lascostes, P., à Alvignac.

Mentions honorables : à M. Cadiergues, F., à Bio, et Delsahut, H., au Bastit.

Antennais. — Femelles

1^{er} prix : 100 fr., à M. Brel, H., à Alvignac.

2^e — 80 fr., à M. Terrou, P., à Miers.

3^e — 60 fr., à M. Lascostes, P., à Alvignac.

Mention honorable : à M. Delsahut, H., au Bastit.

3^e catégorie. — Mâles. — Béliers

1^{er} prix : 120 fr., à M. Brel, H., à Alvignac.

2^e — 100 fr., à M. Lavergne, A., à Alvignac.

3^e — 80 fr., à M. Chalvet, J., au Bastit.

4^e — 60 fr., à M. Parrat, J., à Rocamadour.

5^e — 50 fr., à M. Lascostes, P., à Alvignac.

Femelles. — Brebis

1^{er} prix : 120 fr., à M. Brel, H., à Alvignac.

2^e — 100 fr., à M. Delmas, L., à Gramat.

3^e — 80 fr., à M. Lavergne, A., à Alvignac.

4^e — 70 fr., à M. Delsahut, H., au Bastit.

Mention honorable : à M. Puylaret, A., à Gramat.

4^e catégorie. — Femelles de tous les âges

1^{er} prix : 80 fr., à M. Vayssié, F., à Alvignac.

2^e — 70 fr., à M. Lavergne, A., à Alvignac.

3^e — 60 fr., à M. Brel, H., à Alvignac.

4^e — 50 fr., à M. Delsahut, H., au Bastit.

Prix d'ensemble consistant en une médaille de vermeil, accordée par M. le ministre de l'agriculture, à M. Brel, Henri, à Alvignac.

PUY-L'ÉVÊQUE

La foire n'a pas été belle, il s'est fait peu d'affaires sur les bœufs, ainsi que sur les porcs et brebis.

La volaille se vendait aux cours des foires précédentes.

Les lapins se vendaient de 20 à 25 centimes la livre.

Les œufs de 50 à 55 centimes la douzaine.

Le blé se vendait de 15 à 15 fr. 75 les 80 litres.

Le maïs de 8 à 9 fr.

FUMEL

La foire a été de peu d'importance et les cours sur les animaux avaient un peu faibli.

Le blé se vendait de 19 à 20 fr. l'hectolitre.

Les poules se vendaient de 60 à 70 centimes la livre.

Les lapins étaient bon marché.

Marché de La Villette du 5 juillet

Bœufs amenés, 1,590; vendus, 1,442; prix extrêmes du kil., 1,14 à 1,46.

Vaches amenées, 427; vendues, 410; prix extrêmes du kil., 0,89 à 1,24.

Taureaux amenés, 130; vendus, 103; prix extrêmes du kil., 0,98 à 1,42.

Veaux amenés, 1,944; vendus, 1,840; prix extrêmes du kil., 1,30 à 1,70.

Moutons amenés, 11,725; vendus, 11,088; prix extrêmes du kil., 1,45 à 1,96.

Porcs gras amenés, 4,480; vendus, 3,140; prix extrêmes du kil., 1,35 à 1,65.

Marché de Bordeaux du 5 juillet

Bœufs amenés, 198; vendus, 194; prix extrêmes des 50 kil., 52 à 72 fr.

Vaches amenées, 60; vendues, 44; prix extrêmes des 50 kil., 47 à 67 fr.

Moutons amenés, 591; vendus, 217; prix extrêmes des 50 kil. 75 à 95 fr.

FAITS DIVERS

Un périlleux sauvetage

Un de nos confrères raconte un acte de courage accompli par deux militaires.

Le 11^e régiment d'artillerie, qui était allé passer deux mois aux écoles à feu, près Le Mans, regagnait Versailles par étapes.

En arrivant à la Forté-Bernard, l'Huisin, qui, en quelques heures, avait monté de plus de deux mètres, envahissait la campagne.

Prévenu par la gendarmerie, le colonel Brunet envoya une vingtaine de cavaliers, bons nageurs pour la plupart, se porter au secours des habitants.

A un kilomètre de la route, le maréchal des logis Ladvoat, fils du général de division Ladvoat, commandant l'artillerie de la place et des forts de Paris, et le brigadier maréchal-fermant Moreau, aperçurent au milieu des champs un moulin complètement entouré par les eaux et dont les habitants éperdus appelaient au secours.

Sans se préoccuper du danger qu'ils couraient, ils lancèrent en avant leurs chevaux qui, à chaque instant, perdaient pied, et, enfin, ils arrivèrent au moulin et purent, en faisant trois voyages consécutifs, sauver le meunier et sa famille.

Des chevaux et des bœufs restaient au moulin. Le maréchal des logis Ladvoat et le brigadier Moreau firent de nouveau le trajet et durent consolider le bâtiment qui, miné par les eaux, menaçait ruine. Ils donnèrent du grain et du fourrage aux animaux et regagnèrent la route.

Ce ne fut pas sans difficulté, car à ce moment la rivière roulait des pièces de bois et des arbres que la violence du courant avaient déracinés.

Enfin, les deux courageux sauveteurs regagnèrent leur batterie salués par les acclamations de leurs camarades.

Le lendemain, au rapport, le colonel Brunet, en termes émus, rappela l'acte de courage accompli par ces deux braves, et annonça qu'il venait d'urgence de demander aux ministres des médailles d'honneur pour le maréchal des logis Ladvoat et le brigadier Moreau; de plus, toutes les punitions furent levées et les hommes qui avaient participé au sauvetage obtinrent la permission de dix heures.

Incendie

Le Havre. 4 juillet, soir.

Les chantiers de construction de navires Abel Lemarchand ont été entièrement détruits par un incendie. Le yacht *Jolie-Brise*, qui était en construction a été brûlé ainsi que plusieurs canots. L'incendie commença à 9 h., dure encore. Les dégâts sont évalués à 300,000 francs et couverts en partie par une assurance. Une batterie contenant de la poudre a été préservée.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 29 juin au 6 juillet 1889

Naissances.

Fourié Jules, à Merle.
Poujade Jean, rue du Tapis-Vert, 3.
Fabre Marie, quai Champollion, 4.
Guiraud Henri Cabessut-haut.
Pécourt Jean rue Nationale, 71.
Astruc Henri rue Nationale, 61.
Lestrade Lucien, place du Marché.

Décès.

Bonneau Pierre, 5 ans, rue Lestieu, 3.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 4 JUILLET

(de 8 à 9 h. 1/2 du soir, Allées Fénélon.)

L'Artilleur (pas redoublé) Leroux.
Le Pré aux Clercs (ouverture) Héroul.
Les Noces de Jeannette (fantaisie) Y. Massé.
Le Fuchsia (Mazarka) Kelsen.
Poète et Paysan (ouverture) Sappé.
Polka des Baisers Musard.

REVUE HEBDOMADAIRE

Il reste établi par la liquidation que la spéculation est encore très engagée, principalement sur les fonds d'Etat. La place est évidemment un peu déséquilibrée par suite de l'exagération du mouvement de hausse. Le 3 0/0 est à 84,22, la rente amortissable qui vient de détacher son coupon, est à 86,60. Le 4 1/2 est à 104,70. Les sociétés de crédit sont mieux tenues que les rentes. Le Crédit Foncier est à 1,320 et justifierait des cours plus élevés. Les opérations sociales se développent dans des conditions de sécurité absolue. Le crédit Lyonnais cote 670 fr. Le dernier bilan accuse une assez forte augmentation des dépôts et des comptes-courants créditeurs.

La Société générale est immobile à 455. C'est une valeur classée et qui étant à l'abri de la spéculation devrait, eu égard à ses affaires, se rapprocher du pair. La Banque de Paris est à 748,75. La baisse s'attaque indistinctement à toutes les valeurs même à celles qui sont dans une situation des plus propices. C'est le cas de la Banque d'Escompte qui dans ces derniers temps a pris part avec succès aux récentes émissions.

Le Crédit mobilier est à 426,25 avec une bonne tendance. Le Suez est à 2,352,50. Les recettes du transit sont très favorables. Les actions et les obligations des grandes Compagnies de chemins de fer ont maintenu à peu de chose près, leurs cours de la Semaine dernière.

Les obligations des chemins de fer économiques ne sont pas à leurs cours avec les garanties dont elles jouissent. L'Espagne recherche toujours les obligations de la Société des immeubles de France quant indépendamment de leur gage Foncier l'avantage du remboursement à 1,000 fr.

Les fonds étrangers sont assez agités. L'Italien est à 93,85. La dette italienne atteindra bientôt 14 milliards. C'est un chiffre élevé pour ces pays dont les ressources sont aussi limitées. Une crise financière menace d'éclater en Italie à bref délai. Les valeurs Egyptiennes ont encore donné lieu à des transactions animées, parce que l'on suppose que malgré tout la conversion de sa dette privilégiée est prochaine. La rente extérieure d'Espagne est à 76,25. Les fonds Russes ont une bonne allure. Les ventes de Berlin ont cessé.

Sur le marché en banque les obligations de Porto-Rico sont à 277,50. On vient de détacher un coupon de 7,50. Nous sommes persuadés qu'elles ne tarderont pas à regagner le coupon et à bénéficier d'une large plus-value. Les actions de la Gold trust Company sont aux environs de 33; nous avons déjà expliqué quel était le mécanisme de Trust, on sait qu'elle a été depuis six mois la hausse des actions des mines d'or de l'Afrique du Sud. Ce mouvement trop rapide a été arrêté, mais la reprise doit se faire.

L'action gold Trust représentant une fraction d'intérêt dans les meilleures entreprises paraît devoir être un placement exceptionnel dans les cours actuels. Les actions des mines de la Galicie qui avaient fléchi sous le poids de réalisations, sont en reprise aux environs de 30 fr. Nos lecteurs trouveront dans la *Semaine financière*, dont les bureaux sont à Paris, 8, rue St-Augustin, le compte-rendu des assemblées générales qui viennent d'avoir lieu, la liste complète des coupons payables en juillet. C'est un recueil financier hebdomadaire très complet et très indépendant.

BOURSE. — Cours du 5 juillet 1889.

3 0/0.....	83 95
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 50
4 1/2 0/0 1883.....	104 55
Actions Orléans.....	1,335 00
Actions Lyon.....	1,318 00
Action Panama.....	53 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	411 50
Obligations Lombardes.....	307 50
Obligations Saragosse.....	369 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	91 80

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

BONS DE L'EXPOSITION

A Lots au porteur remboursable à 25 fr. avec 25 entrées à l'Exposition. Prix : 26 fr.; Bons sans entrées, 16 fr.

Massip, 50, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXPOSITION UNIVERSELLE

Fête Nationale du 14 Juillet

Extension de la durée de validité des billets aller et retour pour Paris.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, et pour faciliter la visite de l'Exposition par les habitants de la province, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans rendra valables jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Mardi 16 Juillet les Billets Aller et Retour, réduits de 25 % sur le prix ordinaire des places, qui seront délivrés pour Paris, à toutes les gares de son réseau, du Vendredi 5 Juillet inclus au Lundi 15 Juillet inclus (Tarif spécial A n° 9).

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, les billets aller et retour qui seront délivrés à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A n° 9, du Vendredi 12 Juillet au Lundi 15 juillet, seront exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mardi 16 Juillet.

Excursions en Auvergne et dans le Limousin

Permettant de visiter Le MONT-DORE, La BOURBOULE, ROYAT, CLERMONT-FERRAND, NÉRIS et EVAUX, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre, des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Table with 3 columns: Destination, 1st class, 2nd class. Rows include Paris, Nantes, Angers, Le Mans, Tours, Blois, Orléans.

ITINÉRAIRE :

1° Le parcours entre le point de départ et Vierzon et vice-versa ;

2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laquenille (bains de Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive ou Saint-Yrieix, ou par Bymoutiers) Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours), peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des Billets de voyages circulaires ci-dessus ou inversement, des Billets d'aller et retour de 1° et de 2° classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour attendre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du Billet d'excursion.

On délivre des Billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris, — de la gare à la localité d'Evau et de Laquenille au Mont-Dore et à La Bourboule, Du Mont-Dore et de La Bourboule, à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa à Billets d'aller et retour réduits de 25 % valables pendant 3 jours.

SAISON THERMALE DE 1889

Pendant la Saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laquenille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2° pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa, billets d'aller et retour réduits de 25 %, valables pendant 3 jours.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

Table with 4 columns: Station, Matin, Soir, Matin, Soir. Rows include Cazoullès, Souillac, Le Pigeon, Martel, St-Denis, and Saint-Denis to Cazoullès.

Hernies

Descentes, Chutes de Matrices. Guérison certaine et radicale. TRAITEMENT MIGNAL-SIMON. Médecin-Herniaire, aux Herbiers (Vendée). Notice gratis et franco. — Affranchir.

Bibliographie

LE BON JOURNAL paraît le jeudi et le dimanche. Abonnements : Un an : France, 15 fr. ; Etranger, 18 fr. Boreaux à la librairie C. Marpon et Flammarion, éditeurs. — (5e année). Sommaire du numéro 333, 4 juillet 1889. — Une pêche à l'areston. P. Arène. — Charles Mérouvel. La Comtesse Hélène (suite). — Louis Enault. Le Château des Anges (suite). — Armand Silvestre. Rose de mai (suite). — Gustave Aimard. Le Trouveur de Sentiers. — Frédéric Soulié. Les Aventures de Saturnin Fichet (suite).

ST-NICOLAS (10e année). Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris. — Sommaire du numéro 31, 4 juillet 1889. — Promenade de deux enfants à l'Exposition. Maurice et Berthe. — Sus à l'esclavage. Henriette Pravaz. — Bi. Tante Nicole. — La première chasse d'Arthur. Pierre Duchateau. — Le Tailleur Pothinus. P. Frédy. — Portrait du lauréat des devinettes. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par A. Parys, Gilbert, Clémence, Kielsen, Cany, F. Régamey, Thadée, Gaillard, etc., etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE. H. Lami-rault et Co, 61, rue de Rennes, Paris.

Au moment où l'Exposition met sous les yeux du public une foule de produits industriels et commerciaux, on lira avec intérêt, dans la 139e livraison de la « Grande Encyclopédie », une étude sur les « Câbles » de ponts suspendus, par un éminent spécialiste, M. Arnodin, une autre sur les « Câbles » électriques, par M. Eschbaecher, une savante monographie sur le « Cacao », par M. Ch. Girard, etc. Une livraison spécimen est envoyée contre 1 franc en timbres-poste.

Nous signalons l'apparition dans la « Bibliothèque utile » d'une Histoire de l'Armée française, par M. F. Bère. Cet ouvrage présente un exposé du développement de nos institutions militaires et des principaux faits militaires de notre histoire. Il sera le vrai manuel d'instruction civique ; car, puisque chacun fait partie de l'armée, chacun doit connaître son histoire, ses triomphes. Les uns et les autres s'expliquent par les qualités et les défauts du caractère national, et tout Français doit s'efforcer de corriger ces derniers, puisque notre armée doit être l'instrument du relèvement et de la grandeur de la patrie. (F. Alcan, éditeur.)

Pour conserver la santé

Nous ne saurions trop vous redire : faites usage des Pilules Gicquel, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires, les maux d'estomac, le manque d'appétit. Elles vous préserveront des maux de tête, névralgies, migraines, congestions. Elles sont très souveraines aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la jaunisse, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les Pilules Gicquel, à 1 fr. 50 la boîte.

Un moment de crise !

Le renouveau s'acclimate difficilement. Ce ne sont que secousses et ressauts continus. Tantôt c'est le soleil qui domine et rayonne, tantôt c'est le ciel qui s'obscurcit et l'averse qui tombe. Tout à l'heure, un brusque coup de tonnerre a déchiré la nue au milieu d'une chaleur suffocante et maintenant un vent glacial souffle avec une violence qui sème un peu partout des fluxions, des maux de dents et des irritations de gencives.

Dans ce moment de crise, n'oubliez donc pas, charmantes lectrices, que, pour conjurer les fluxions, faire disparaître les maux de dents et calmer les irritations de vos gencives, il suffit

de multiplier un peu plus les lotions de L'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulaire que toute bonne hygiène de la bouche prescrit d'employer chaque jour et en tout temps pour la conservation de ces dents précieuses entre tous, qui sont de jolies dents, des gencives roses et une haleine fraîche...

Sirop Laroze D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 7, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatu, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhées, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

Chemin de fer d'Orléans

Large table with multiple columns showing train schedules between Cahors and various stations like Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse.

EXCURSIONS A PARIS

8, 14, 16, 18 et 20 fr. par jour

En raison du nombre toujours croissant d'étrangers qui arrivent journellement à Paris et de la rareté des logements qui en résulte, nous conseillons à nos lecteurs, qui se disposent à aller visiter l'Exposition de s'assurer, dès maintenant, des conditions de leur séjour. — Par suite de son organisation spéciale, l'Agence des Excursions, 25, Passage Saulnier, à Paris, qui a déjà reçu un nombre considérable de voyageurs et que nous recommandons tout particulièrement traite à forfait à des conditions très avantageuses pour le logement, les repas, les entrées à l'Exposition, les promenades en voitures pour visiter les monuments et curiosités de Paris et de Versailles, les entrées aux différents attractions du soir. Demander le prospectus à l'Agence.

ÉTABLISSEMENT THERMAL VICHY (Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINS D'ÉTOUPE de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

PÉPINIÈRE

de Vignes Américaines et de Vignes Greffées

CAHORS — Rue de l'Abattoir — CAHORS

Souscriptions aux plants greffés soudés livrables dès l'automne prochain. — Prix selon choix du porte-greffe et du greffon.

Matériel de Greffage. — Machines à greffer

Couteau-greffoir (Kunde). — Pierre à aiguiser, du Levant. — Raphia. — Pince-Alliès, pour la greffe au bouchon. Bouchons fendus, moyens 5 fr. 50 le mille. 1re grosseur 6 fr.

Fil de fer fractionné galvanisé ou recuit, au choix 1 fr. 25 le kilog. Pulvérisateur (L'Eclair de Vermorel), modèle 1888, perfectionné et renforcé, cuivre rouge. Pulvérisation régulière et continue, travail rapide et parfait livrable après essai. Prix : 40 fr.

Sulfate de cuivre (1re qualité), au cours. Soufre sublimé et trituré, raffiné, au cours. Eau Céleste, concentrée, 0 fr. 60 le litre. Echals pour la vigne, toutes longueurs.

Ouvriers spéciaux pour le greffage sur table et sur place PRIX MODÉRÉS PRIÈRE DE S'ADRESSER A M. Louis ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Ste-Barbe CAHORS (Lot)